

TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciement</i>	VII
<i>Notice biographiques</i>	IX
<i>Liste des abréviations</i>	XIII
<i>Liste des schémas et des tableaux</i>	XIX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I – UNE VUE D’ENSEMBLE DES SERVICES D’INVESTISSEMENT	
INTRODUCTION	17
1. SERVICES D’INVESTISSEMENT OFFERTS AUX ÉPARGNANTS	18
1.1 Conseils en investissement	18
1.2 Gestion de portefeuille	26
1.3 Négociation et offre de produits d’investissement	30
2. PRODUITS D’INVESTISSEMENT	33
2.1 Produits du secteur des valeurs mobilières	34
2.2 Produits du secteur de l’assurance de personnes	53
3. INTERMÉDIAIRES FINANCIERS	59
3.1 Intermédiaires financiers soumis à la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i>	62

3.2	Intermédiaires financiers assujettis à la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>	65
4.	CONSTATS	67
	CONCLUSION	71
 CHAPITRE II – LA NATURE PROFESSIONNELLE DES SERVICES D'INVESTISSEMENT		
	INTRODUCTION	73
1.	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AU SENS DU <i>CODE DES PROFESSIONS</i>	76
1.1	Protection du public : objectif fondamental du système professionnel	77
1.2	Identification d'une activité professionnelle : aspects méthodologiques	79
1.3	Principales caractéristiques d'une activité professionnelle	84
1.3.1	Nature spécialisée et complexe des services offerts	84
1.3.1.1	Connaissances et habiletés requises	84
1.3.1.2	Autonomie professionnelle	87
1.3.2	Lien de confiance au cœur de l'activité professionnelle	89
1.3.2.1	Confiance accrue sur le plan individuel	90
1.3.2.1.1	Lien de confiance entre les parties	90
1.3.2.1.2	Transmission de renseignements confidentiels	93
1.3.2.2	Confiance du public sur le plan collectif	94

1.3.3	Risque de préjudice sérieux.	95
1.3.3.1	Nature du préjudice.	96
1.3.3.2	Gravité et probabilité du préjudice.	99
2.	NATURE PROFESSIONNELLE DES SERVICES D'INVESTISSEMENT	101
2.1	Nature spécialisée et complexe des services d'investissement.	101
2.1.1	Connaissances et aptitudes spécifiques requis	102
2.1.2	Autonomie professionnelle dans la prestation de services d'investissement.	107
2.1.2.1	Manifestations de l'autonomie professionnelle	108
2.1.2.2	Difficulté d'évaluation de la qualité des services offerts.	114
2.2	Lien de confiance au cœur des relations avec les intermédiaires financiers	119
2.2.1	Confiance accrue sur le plan individuel	119
2.2.1.1	Lien de confiance entre les parties	119
2.2.1.2	Transmission de renseignements confidentiels	126
2.2.2	Confiance du public sur le plan collectif	127
2.3	Risque de préjudice sérieux	129
2.3.1	Causes potentielles du préjudice	130
2.3.2	Nature et gravité du préjudice	134
3.	SOMMAIRE.	144
	CONCLUSION.	148

CHAPITRE III – L'ENCADREMENT PROFESSIONNALISÉ DES SERVICES D'INVESTISSEMENT

INTRODUCTION	151
1. OBJECTIF DE PROTECTION DES ÉPARGNANTS	152
2. PRINCIPAUX TRAITES DE L'ENCADREMENT PROFESSIONNALISÉ EN VERTU DU <i>CODE DES PROFESSIONS</i>	163
2.1 Autoréglementation contrôlée.	164
2.2 Contrôle de l'exercice de la profession	167
3. ENCADREMENT « PROFESSIONNALISÉ » DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS.	168
3.1 Autoréglementation contrôlée « partielle »	169
3.1.1 Pouvoirs des autorités en matière de réglementation financière	170
3.1.2 Autorités d'encadrement et autres organismes	175
3.1.2.1 Organismes et tribunaux administratifs.	177
3.1.2.1.1 Autorité des marchés financiers (AMF)	177
3.1.2.1.2 Tribunal administratif des marchés financiers (TMF).	187
3.1.2.2 Organismes d'autoréglementation et regroupements professionnels	192
3.1.2.2.1 Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)	193
3.1.2.2.2 Chambre de la sécurité financière (CSF).	201

3.1.2.2.3	Institut de planification financière (IPF)	204
3.1.2.2.4	Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)	206
3.1.2.3	Organismes de collaboration et d'harmonisation	207
3.1.2.3.1	Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)	208
3.1.2.3.2	Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA)	213
3.1.2.3.3	Organismes canadiens de la réglementation en assurance (OCRA)	214
3.1.2.3.4	Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)	216
3.1.2.3.5	Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)	218
3.2	Contrôle de l'exercice des fonctions des intermédiaires financiers	220
4.	CONSTATS	222
4.1	Objectif de protection	223
4.2	Autoréglementation contrôlée	225
4.3	Contrôle de l'exercice de la profession	227
	CONCLUSION	229

CHAPITRE IV – LE CONTRÔLE DU DROIT D'EXERCICE DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

INTRODUCTION.	231
1. CONTRÔLE DU DROIT D'EXERCICE.	232
1.1 Contrôle pour les professionnels régis par le <i>Code des professions</i>	232
1.2 Contrôle des intermédiaires financiers	235
2. INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ASSUJETTIS À LA <i>LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES</i>	257
2.1 Aperçu et points communs pour les assujettis à la LVM.	257
2.2 Courtiers et représentants.	264
2.2.1 Courtier en placement.	267
2.2.2 Courtier en épargne collective.	275
2.2.3 Autres courtiers	283
2.3 Conseillers et représentants	287
3. INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ASSUJETTIS À LA <i>LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS</i>	294
3.1 Aperçu et points communs pour les assujettis à la LDPSF	294
3.2 Représentants et entreprises en assurance de personnes	302
3.3 Planificateurs financiers et entreprises en planification financière.	311
4. CONSTATS	319
CONCLUSION	329

**CHAPITRE V – LES NORMES DE CONDUITE DES
INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

INTRODUCTION.	331
1. PORTRAIT D'ENSEMBLE DES NORMES DE CONDUITE.	332
2. NORMES DES INTERMÉDIAIRES ASSUJETTIS À LA <i>LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES</i>	346
2.1 Normes fondées sur le devoir de loyauté	351
2.1.1 Devoir général de loyauté	351
2.1.2 Interdiction de frauder ou d'induire en erreur	355
2.1.3 Conflits d'intérêts	358
2.1.4 Confidentialité	364
2.2 Normes fondées sur le devoir de diligence	367
2.2.1 Devoir général de diligence.	367
2.2.2 Renseignement	369
2.2.3 Conseil	371
2.2.3.1 Connaissance de son client et des produits.	372
2.2.3.2 Obligation de convenance	375
2.2.4 Surveillance	381
2.2.4.1 Obligation générale de surveillance	381
2.2.4.2 Personnes responsables en matière de conformité et de surveillance	382
2.2.4.3 Système de surveillance et de conformité.	387

3. NORMES DES INTERMÉDIAIRES ASSUJETTIS À LA <i>LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS</i>	392
3.1 Normes fondées sur le devoir de loyauté	395
3.1.1 Devoir général de loyauté	395
3.1.2 Interdiction de frauder ou d'induire en erreur . .	399
3.1.3 Conflits d'intérêts	403
3.1.4 Confidentialité	408
3.2 Normes fondées sur le devoir de diligence	410
3.2.1 Principe général de diligence	410
3.2.2 Renseignement	412
3.2.3 Conseil	417
3.2.4 Surveillance	423
4. CONSTATS	427
CONCLUSION	434

CHAPITRE VI – LES MÉCANISMES DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

INTRODUCTION	437
1. INSPECTION	438
1.1 Processus d'inspection de l'Autorité	442
1.2 Processus d'inspection de l'OCRI	451
1.2.1 Courtiers en placement	452
1.2.2 Courtiers en épargne collective	460
2. PROCESSUS DISCIPLINAIRE	465

2.1	Processus disciplinaire de l’Autorité et du TMF	472
2.1.1	Enquête	472
2.1.2	Procédure disciplinaire	479
2.2	Processus disciplinaire de la CSF	493
2.2.1	Enquête	493
2.2.2	Procédure disciplinaire	499
2.3	Processus disciplinaire de l’OCRI	510
2.3.1	Courtage en placement	511
2.3.1.1	Enquête	514
2.3.1.2	Procédure disciplinaire.....	517
2.3.2	Courtage en épargne collective	530
2.3.2.1	Enquête	532
2.3.2.2	Procédure disciplinaire	534
3.	CONSTATS	547
	CONCLUSION	555
 CHAPITRE VII – LES MÉCANISMES D’ASSISTANCE, DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET D’INDEMNISATION DES ÉPARGNANTS		
	INTRODUCTION	557
1.	LE CAS MORENCY	558
2.	LES MÉCANISMES D’ASSISTANCE	559
3.	LES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	567
3.1	Les services de plaintes et de règlement des différends internes	568

3.2	Les services de plaintes et de règlement des différends externes.	573
3.2.1	L'Autorité des marchés financiers.	573
3.2.2	Les organismes d'autoréglementation et le Tribunal administratif des marchés financiers. . .	577
3.2.3	Les organismes spécialisés	577
3.2.3.1	Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)	577
3.2.3.2	Centre canadien d'arbitrage commercial (CCAC)	582
3.2.3.3	Ombudsman des assurances de personnes (OAP)	585
4.	LES MÉCANISMES D'INDEMNISATION	589
4.1	Les mécanismes en cas d'insolvabilité.	589
4.1.1	Assurés	590
4.1.2	Le Fonds canadien de protection des investisseurs	592
4.2	Le mécanisme en cas de fraude : le Fonds d'indemnisation des services financiers.	596
4.3	Le recours en restitution de l'Autorité.	605
5.	CONSTATS	611
	CONCLUSION.	615
	CHAPITRE CONCLUSIF – CONSTATS, ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION SUR L'ENCADREMENT DES SERVICES D'INVESTISSEMENT	
	INTRODUCTION.	617

1. PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX DE L'ENCADREMENT DES SERVICES D'INVESTISSEMENT.	618
1.1 Convergence des services offerts	618
1.2 Nature professionnelle des services d'investissement. . .	620
1.3 Encadrement professionnalisé des intermédiaires financiers.	622
1.4 Encadrement fragmenté de la prestation de services d'investissement.	628
1.4.1 Multiplicité des autorités d'encadrement et autres organismes	628
1.4.2 Pluralité de catégories d'inscription des intermédiaires.	629
1.4.3 Disparités entre les corpus réglementaires	633
1.4.4 Disparités entre les mécanismes d'assistance, de règlement des différends et d'indemnisation des épargnants	637
1.4.5 Risque de confusion des épargnants	639
2. PISTES DE RÉFLEXION AU REGARD DE LA PROTECTION DES ÉPARGNANTS	641
2.1 Approche holistique de l'encadrement des intermédiaires financiers	643
2.2 Professionnalisation accrue de certains intermédiaires financiers.	649
2.2.1 Portée plus étendue et uniforme des obligations d'inscription	651
2.2.2 Harmonisation des modes de régulation et des normes de conduite	657
2.2.3 Uniformisation ou harmonisation des mécanismes de surveillance et de contrôle	663

2.3	Élargissement des champs de compétence des OAR . . .	667
2.4	Bonification, uniformisation ou harmonisation des mécanismes d'assistance, de règlement des différends et d'indemnisation des épargnants	679
	CONCLUSION	686
	BIBLIOGRAPHIE	689
	TABLE DE LA LÉGISLATION	751
	TABLE DE LA JURISPRUDENCE	791
	INDEX ANALYTIQUE	809